

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 07/17/6  
novembre 2006

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

*Dix-septième session,*  
Rabat (Maroc), 23 - 26 janvier 2007

### INFORMATION SUR L'UTILISATION DES NORMES CODEX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

#### Rapports soumis par l'Éthiopie, le Mali et le Maroc

#### Éthiopie

En ce qui concerne l'adoption des normes Codex, la priorité leur est accordée, le cas échéant. La plupart des normes adoptées en Éthiopie dans le secteur alimentaire proviennent du Codex.

#### Mali

#### Utilisation des normes du Codex et des textes apparentés aux niveaux national et régional

L'essentiel des normes en cours d'application au Mali sont des normes d'adaptation du Codex. Dans les domaines où il n'existe pas de normes maliennes, les services de contrôle ou d'inspection font référence aux normes du Codex dans l'appréciation de la qualité des produits dans le cadre de l'exportation. Les normes Codex sont également utilisées par certaines entreprises nationales engagées dans la démarche qualité.

L'atelier national sur les normes a déterminé les normes Codex à retenir comme normes nationales et les procédures à mettre en place pour faire de certaines normes Codex des règlements nationaux donc d'application obligatoire.

Au niveau de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'ouest), la réflexion est en cours pour mettre en place un Comité Régional du Codex qui représenterait et défendrait les intérêts des 8 Etats membres et procéderait à l'élaboration des normes régionales.

**Les difficultés rencontrées lors de l'utilisation des normes Codex et textes apparentés sont de deux ordres:**

- Organisationnel :
  - Textes législatifs et réglementaires obsolètes ou d'application difficile ;
  - Chevauchement dans les missions de certains services d'inspection ou de contrôle ;

- Absence de loi cadre régissant la sécurité sanitaire des aliments avec identification des rôles et domaines d'intervention de tous les intervenants.
- Technique :
  - faible capacité des laboratoires d'analyses et d'essais;
  - faible capacité des organismes de normalisation et d'inspection ;
  - insuffisance de compétences techniques dans le domaine la normalisation, de la législation, de l'inspection, de l'audit évaluation, de l'évaluation des risques, de la communication sur les risques, de la certification et de l'accréditation.
  - Faible niveau d'organisation des filières agro-alimentaires ;
  - Faible niveau d'organisation des Associations des Consommateurs ;
  - Insuffisance de moyens pour le fonctionnement du Point focal du Codex.

**La pertinence des normes Codex et les textes apparentés en tant que fondement de l'harmonisation des législations et règlements trouve toute son acuité dans**

- La libéralisation du commerce mondial et le démantèlement des barrières tarifaires;
- L'harmonisation de la législation et de la réglementation alimentaire communautaire de Etats membres de l'UEMOA;
- L'insuffisance des ressources humaines et matérielles pour l'élaboration des normes nationales;
- Les exigences réglementaires et législatives, sous-régionales régionales et Internationales (SPS, OTC, OMC, Codex, OIE, CIPV) ; Les exigences des clients et des consommateurs.

Face aux nouveaux enjeux de la mondialisation et aux exigences des mesures SPS et des accords OTC, le Mali doit se doter d'un arsenal juridique en conformité avec les directives et recommandations internationales élaborées par les organisations internationales compétentes, dont la Commission du Codex Alimentarius. Cette recommandation a été formulée avec insistance par l'atelier national de relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, tenu en 2005.

## **Maroc**

### **Utilisation des normes Codex**

Les normes du Codex Alimentarius demeurent très utiles surtout aux pays en développement qui n'ont pas les moyens d'élaborer leur propre référentiel réglementaire et à certains pays exportateurs souhaitant limiter les risques d'entraves aux échanges pour leurs produits. Le Maroc, absorbé par l'effort d'harmonisation des normes nationales, a apporté depuis des années une attention inégale aux travaux du Codex.

En effet, le Maroc dispose actuellement d'un important arsenal juridique régissant le secteur des produits agricoles et agro-alimentaires qu'il ne cesse d'actualiser vu l'évolution permanente que connaît le secteur en se basant sur les standards internationaux notamment les normes du Codex Alimentarius qui constituent une source essentielle de normes techniques utilisées à la fois comme base scientifique pour la préparation de normes nationales et comme référence pour les échanges commerciaux du Maroc avec les pays tiers.

### **Pertinence des normes codex et textes apparentés**

Les accords de Marrakech du 15 avril 1994 qui ont conclu l'" Uruguay round " et donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce ont considérablement renforcé la portée internationale des normes du Codex. En effet, l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires fait du Codex Alimentarius une référence importante pour la détermination des limites dans lesquelles un Etat membre peut adopter des mesures relatives à la sécurité alimentaire, à la santé animale ou à la protection des végétaux ayant une incidence sur le commerce international.

Accordant un rang de priorité plus élevé à l'élaboration, sur des bases scientifiques, de normes relatives à la salubrité des aliments, aux questions liées à la nutrition et à la santé, les normes Codex sont devenues une référence mondiale pour les consommateurs, les producteurs et les transformateurs des denrées alimentaires ainsi que les organismes nationaux de contrôle des aliments et le commerce international des produits alimentaires.

Les travaux de la Commission du Codex Alimentarius qui reposent sur le principe de l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont une référence pour la recherche et les études scientifiques liées à l'alimentation. L'élaboration des avis scientifiques dans le cadre des travaux du Codex repose sur le principe de l'excellence, l'indépendance, la transparence et l'universalité.